

**Règlement "La Sarmate, les Survivants"**  
**11 avril 2026**

## **1 – Organisation**

"La Sarmate, les Survivants" est une épreuve pédestre chronométrée, organisée par l'Association Sportive et Culturelle de Sermiers, non affiliée à la FFA.

L'organisation (accueil, départs, arrivées, espace, ravitaillement, vestiaires) se situe à la coopérative vinicole de Sermiers, 16 rue du Tratt.

## **2 – Déroulement / Parcours**

Tous les coureurs partent ensemble sur une **boucle chronométrée de 7,75 km et 162 m de dénivelé positif** sur des sentiers balisés (en forêt essentiellement).

**Départ de la première boucle à 9h** puis toutes les heures on relance un départ groupé pour effectuer le même tour.

Les coureurs qui terminent leur **boucle en moins d'une heure** peuvent se ravitailler en attendant le départ de la boucle suivante. Un ravitaillement léger est prévu par l'organisation, il convient à chaque coureur de prévoir son alimentation solide pour la journée complète.

Les coureurs qui terminent leur boucle en plus d'une heure ne pourront pas prendre le départ du tour suivant et seront mis hors course.

**Fin du défi à 21h au terme de 12 boucles.**

## **3 – Engagements des participants**

Respect de la nature et des lieux traversés : aucun déchet ne doit être jeté sur le parcours.

Des poubelles seront mises à disposition au niveau de la zone départ / arrivée.

Assistance : les participants s'engagent à porter assistance à toute personne en détresse.

L'organisation doit être informée le plus rapidement possible.

Respect du tracé : les participants s'engagent à suivre le tracé. Les bicyclettes et autres engins, exceptés ceux de l'équipe d'organisation, sont interdits sur le parcours. Les chiens ne sont pas acceptés.

Abandon : le coureur souhaitant abandonner doit informer l'organisation et restituer son dossard. Un participant sera considéré comme hors course s'il abandonne ou s'il termine une boucle au-delà de la barrière horaire d'1 heure. Il sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours après ces barrières horaires.

## **4 – Inscriptions**

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription sur le site

[www.chronopro.net](http://www.chronopro.net)

Le mode de paiement est sécurisé par carte bancaire.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, il ne peut faire l'objet d'un remboursement, hors raison médicale.

## **5 – Tarifs**

- 12 euros
- 20 euros le matin de la course, inscription possible entre 7h30 et 8h30

Le prix d'inscription comprend :

- Les ravitaillements légers sur zone de départ / arrivée entre chaque boucle.
- L'accès à tous les services coureurs (garde-sac, espace repos, ...).
- La bière / le soda du finisher.

## **6 – Limite de participants**

300 participants maximum

## **7 – Limite d'âge**

Avoir 18 ans le jour de la course

## **8 – Classements et récompenses**

Les coureurs seront classés en fonction du nombre de tours effectués et de leur temps cumulé. Seront récompensés le top 3 féminin et masculin.

## **9 – Dossards**

La participation aux épreuves nécessite le port d'un dossard fixé sur la poitrine. Il ne doit en aucun cas être découpé, plié sous peine de disqualification. Il doit être entièrement visible pendant la course.

Retrait des dossards le vendredi 10 avril de 18h à 20h à la Coopérative Vinicole de Sermiers ou le matin même de 7h30 à 8h30.

## **10 – Equipement**

Equipements conseillés : un téléphone portable avec une batterie chargée, une lampe frontale pour la dernière boucle.

Equipement interdit : les bâtons ne sont pas autorisés.

## **11 – Consignes sacs / vestiaires :**

Un espace sera dédié aux coureurs permettant de laisser ses affaires sur le lieu de départ

## **12 – Annulation / Modification d'inscription**

L'organisation se réserve le droit d'annuler le format de course si le nombre d'inscriptions est inférieur à 40 coureurs.

Dans ce cas, les inscrits verront leur inscription intégralement remboursée.

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler ou d'arrêter la course, ou d'en modifier le tracé, en cas de force majeure, catastrophe naturelle ou tout autre évènement mettant en cause la sécurité des participants. Aucun remboursement ne pourra être exigé.

En cas d'annulation d'un engagé pour raison médicale, le remboursement sera effectué sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique de la course à pied.

## **13 – Assurance / Droit à l'image / Engagement contractuel**

Assurances et risques encourus :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

L'organisation tient à préciser aux participants que cette course en milieu forestier requiert un entraînement physique adapté. En s'inscrivant, le participant renonce de fait à faire valoir toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre de l'association organisatrice. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piqûre d'insecte, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant au cours de l'épreuve.

Droit à l'image et communication :

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation faite de son image.

Engagement contractuel :

Ce règlement peut évoluer par simple décision de l'organisation.

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement au jour de la course et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.